



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bateaux de pêche

Question écrite n° 77657

Texte de la question

M. Michel Grall appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur l'évolution de l'instruction du dossier relatif au naufrage du chalutier le *Bugaled Breizh* en janvier 2004. En effet, les familles des cinq marins disparus sont toujours dans l'attente de réponses, notamment sur l'hypothèse selon laquelle un sous-marin pourrait être à l'origine de l'accident. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour répondre aux interrogations des familles.

Texte de la réponse

En vertu du principe constitutionnel consacrant l'indépendance des juges du siège, le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés ne peut intervenir dans le cadre de procédures judiciaires en cours ou formuler une appréciation sur les décisions de ces magistrats. Or, l'information judiciaire relative au naufrage du chalutier le Bugaled Breizh, survenu le 15 janvier 2004, est toujours en cours actuellement. En effet, le 1er juin 2010, la chambre de l'instruction a ordonné un supplément d'information.

Données clés

Auteur : [M. Michel Grall](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77657

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2010, page 4858

Réponse publiée le : 14 septembre 2010, page 10069